

Relations Media :

Florence Lièvre

Tél. : 01 47 54 50 71

E-mail : florence.lievre@capgemini.com**Relations Investisseurs :**

Vincent Biraud

Tél. : 01 47 54 50 87

E-mail : vincent.biraud@capgemini.com

**Capgemini encourage les actionnaires d'Altran à apporter leurs actions
à l'offre amicale d'ici le 22 janvier 2020,
date fixée par l'AMF à la suite de la décision du Premier Président de la Cour
d'appel de Paris de rejeter la demande de report de la clôture de l'offre**

Paris, le 18 décembre 2019 – L'Autorité des marchés financiers (AMF) a fixé au 22 janvier 2020 la date de clôture de l'offre amicale de Capgemini sur Altran Technologies (Euronext Paris : ALT). Cela fait suite à la décision du Premier Président de la Cour d'appel de Paris de rejeter la demande d'un actionnaire minoritaire de reporter la date de clôture de l'offre.

Les actionnaires d'Altran ont jusqu'au 22 janvier 2020 pour apporter leurs actions à l'offre de Capgemini au prix de 14 euros par action.

Paul Hermelin, Président-directeur général du groupe Capgemini, déclare :

« La décision du Premier Président de la Cour d'appel de Paris et la fixation de la date de clôture par l'AMF clarifient le calendrier pour les actionnaires d'Altran et représentent une étape importante dans la finalisation du rapprochement des deux sociétés.

Notre offre à 14 euros par action représente une prime substantielle de 33% pour les actionnaires d'Altran. Ce prix repose sur notre solide connaissance de l'industrie et la « due diligence » que nous avons menée sur Altran, mais est également le résultat de négociations approfondies y compris avec l'actionnaire de référence d'Altran.

Cette opération permettra aux grandes entreprises industrielles de bénéficier pleinement de l'expertise et des services IT proposés par Capgemini. »

Le conseil d'administration d'Altran a considéré que cette offre amicale est conforme aux intérêts d'Altran, de ses actionnaires et de ses salariés, et a recommandé aux actionnaires d'Altran d'apporter leurs actions à l'offre. L'expert indépendant a relevé que le prix offert de 14 euros par action fait ressortir une prime par rapport à l'ensemble des critères d'évaluation retenus à titre principal et donc sur « la pleine valeur de la société Altran, sans intégrer les risques d'exécution ». L'expert a ainsi estimé ce prix équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires d'Altran.

La note d'information de Capgemini et la note en réponse d'Altran, telles qu'approuvées par l'AMF le 14 octobre 2019 respectivement sous le visa n° 19-489 et le visa n° 19-490, ainsi que les documents relatifs aux autres informations de chacune des sociétés, sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org), et sur le site internet de Capgemini (www.capgemini.com/altran) ou d'Altran Technologies (www.altran.com). Ces documents peuvent être obtenus sans frais auprès de Capgemini (11 rue de Tilsitt, 75017 Paris, France) ou d'Altran Technologies (96 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France), selon qu'ils se rapportent à Capgemini ou Altran Technologies.

La Cour d'appel de Paris se prononcera sur le recours au fond d'ici fin mars 2020.



INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre d'achat, ou une sollicitation d'une offre de vente, d'instruments financiers Altran Technologies.

Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance de la documentation relative à l'offre publique d'achat, qui contient les termes et conditions de l'offre, ainsi que, le cas échéant, de tout avenant ou ajout à ces documents dans la mesure où ils contiendront des informations importantes sur Capgemini et l'offre.

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. L'offre publique d'achat n'est pas ouverte au public dans les juridictions dans lesquelles son ouverture fait l'objet de restrictions légales.

La publication, la diffusion ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est publié, diffusé ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. Capgemini décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

À propos de Capgemini

Capgemini est un leader mondial du conseil, des services informatiques et de la transformation numérique. A la pointe de l'innovation, le Groupe aide ses clients à saisir l'ensemble des opportunités que présentent le cloud, le digital et les plateformes. Fort de 50 ans d'expérience et d'une grande expertise des différents secteurs d'activité, il accompagne les entreprises et organisations dans la réalisation de leurs ambitions, de la définition de leur stratégie à la mise en œuvre de leurs opérations. Pour Capgemini, ce sont les hommes et les femmes qui donnent toute sa valeur à la technologie. Résolument multiculturel, le Groupe compte plus de 200 000 collaborateurs présents dans plus de 40 pays. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 13,2 milliards d'euros en 2018.

Plus d'informations sur www.capgemini.com. *People matter, results count.*